



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 21 mars 2024 à 19h

Affiché le 15/03/2024

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2024
2. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

3. Comptes financiers uniques 2023
 - A. Budget général
 - B. Budget Espace Bellevue
4. Affectation des résultats 2023 du budget principal
 - A. Budget général
 - B. Budget Espace Bellevue
5. Bilan des opérations immobilières 2023
6. Information concernant l'état de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus
7. Taux d'imposition 2024
8. Budgets primitifs 2024
 - A. Budget général
 - B. Budget Espace Bellevue
9. Fongibilité des crédits 2024 du budget principal et du budget espace Bellevue
10. Coût d'un élève des écoles publiques 2024 et reversement à l'école privée Notre-Dame du Sacré-Cœur dans le cadre du contrat d'association
11. Protection sociale complémentaire – convention de participation avec le centre de gestion de Loire-Atlantique pour la couverture du risque prévoyance des agents

INFORMATIONS DIVERSES

